



Budget primitif 2025

Séance du 19 décembre 2024

Rapport de présentation

Introduction.

Le budget primitif (BP) 2025 s'inscrit dans le **cadre du débat d'orientation budgétaire** qui s'est déroulé le 19 novembre 2024. Il en **décline et précise les grandes masses financières**, et **s'établit dans un nouveau scénario cible de la prospective 2024-2026** qui vise à **poursuivre la maîtrise de l'évolution de la section de fonctionnement** et **mettre en œuvre un plan pluriannuel d'investissement ambitieux démarré en 2015** bien que revu pour respecter les **capacités financières** de la commune (objectif de réalisation de 36,4 M € pour la période 2020-2026 et 11,5 M € pour la période 2024-2026).

La préparation budgétaire pour l'année 2025 s'inscrit dans **un contexte d'incertitude sur le plan politique, économique et financier : croissance atone, inflation ralentie et déficit public de l'Etat sans précédent**. C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le budget conformément aux orientations du **rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2025**.

Même si les bases fiscales de taxe foncières seront faiblement revalorisées en 2025 pour tenir compte de l'inflation, il reste important de préciser que chaque année le **manque à gagner suite à la baisse des dotations, (2014 à 2017), pour la commune s'établit à 0,9 M € soit 9,3 M€ de 2014 à 2025**.

Les contraintes restent donc très fortes sur les budgets locaux, **alors que les charges qu'ils doivent supporter suite au désengagement continu de l'Etat sur les territoires, à la multiplication des normes, aux mesures imposées ne cessent d'augmenter et au nouvel effort demandé aux collectivités par l'Etat pour contribuer au redressement des comptes publics** alors que leur responsabilité dans la dérive du déficit et de la dette publique est marginale.

Dans un souci de permanence de méthodes, le BP 2025 est basé sur **les mêmes éléments clés** qui ont guidé l'élaboration des précédents budgets, à savoir :

- La **prudence**, en étant « pessimiste » sur le niveau des recettes et en constituant une enveloppe pour actualiser les provisions obligatoires ;
- La **sincérité**, en n'occultant aucun aspect du budget et en comprenant l'intégralité des dépenses obligatoires ;
- La **justice sociale**, en proposant un maintien des taux de fiscalité, malgré la forte baisse des dotations de l'Etat sur la période 2014-2017 qui produit ses effets encore aujourd'hui, la suppression de la taxe d'habitation et la nouvelle contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics ;
- La **pluri-annualité**, en inscrivant les budgets de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du scénario de référence arrêté par la prospective financière 2024-2026 ;
- Le souci de **maîtriser les dépenses de gestion et les charges de personnel, et ce malgré les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune, d'optimiser les recettes** afin de faire face à l'inertie qui caractérise les dotations de l'Etat et à un dynamisme mesuré des bases fiscales ;
- Le maintien d'un **effort d'investissement volontariste et respectant les capacités financières de la collectivité** ;
- La **maîtrise de l'encours de la dette**.

1- Le budget principal.

Le budget primitif, comme toutes les décisions budgétaires prises par le Conseil municipal, doit être équilibré, au niveau des dépenses et des recettes d'une part, et au niveau de chaque section (fonctionnement et investissement) d'autre part. L'autofinancement, constitué par le solde des opérations d'ordre et du virement entre sections, doit par ailleurs couvrir à *minima* le remboursement en capital des emprunts.

Depuis 2018, l'équilibre budgétaire du budget primitif est assuré exclusivement par les recettes propres à l'exercice. Il ne prend pas en compte les résultats et les restes à réaliser 2024. En 2023, le budget primitif, exceptionnellement, a été voté en avril 2023 en reprenant les résultats et les restes à réaliser de 2022. Il s'agit de la 3^{ème} année d'application de la nouvelle nomenclature M57.

Il est à noter qu'en 2025, le budget principal réintègre les recettes et les dépenses auparavant inscrites sur le budget annexe « Interventions économiques » clôturé au 31/12/2024 par la délibération N°09/2024-37 du Conseil Municipal du 26 septembre 2024.

1.1-L'absence de reprise des résultats et des restes à réaliser.

1.1.1- La non-reprise des résultats de 2024.

Jusqu'au vote du budget 2017 et exceptionnellement pour le vote du budget 2023, le BP a repris de façon anticipée, c'est-à-dire avant le vote du compte administratif (CA), les résultats cumulés des exercices précédents (ou soldes de clôture), arrêtés en lien avec les balances établies par le Receveur municipal.

Le **vote du BP en décembre interdit toute reprise des résultats de façon anticipée**, puisque l'exercice comptable n'est pas terminé (il se clôture au 31 janvier avec la fin de la période dite de la « journée complémentaire », et ce, même si celle-ci tend à se restreindre grâce à une meilleure anticipation des opérations de fin d'exercice en lien avec le comptable public).

Un **budget supplémentaire (BS) sera voté au plus tard le 30 juin 2025** afin de réintégrer les soldes de clôture dans l'équilibre budgétaire.

1.1.2- La non-intégration des restes à réaliser 2024.

Il s'agit de **dépenses ou de recettes basées sur un engagement juridique** (marché, bon de commande, arrêté d'attribution de subvention...) mais dont la réalisation et/ou la facturation n'ont pas été effectuées sur l'exercice N-1.

Jusqu'au vote du budget 2017 et exceptionnellement pour le vote du budget 2023, les sommes correspondantes étaient intégrées au BP et participaient à la réalisation de l'équilibre budgétaire.

Comme pour la reprise des résultats, **un vote en décembre a pour conséquence de ne pas pouvoir intégrer les restes à réaliser au niveau du BP**. Cette opération sera réalisée dans le cadre du BS.

Tout budget doit se déterminer par rapport au niveau des recettes de fonctionnement. C'est lui qui conditionne le montant des dépenses de cette même section et le niveau de l'autofinancement qui viendra financer la section d'investissement.

1.2-La section de fonctionnement.

1.2-1. Les recettes de fonctionnement : 19.240.000 € (+4,5% / BP 2024).

Recettes de fonctionnement								
Chapitre	BP 2023	Total Voté 2023	CA 2023	BP 2024	Total Voté 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025	
70	Produits gestion courante	404 677	404 677	411 312	436 300	436 300	443 300	1.6%
731	Contributions directes	7 761 000	7 761 000	7 900 763	8 221 400	8 190 400	8 400 100	2.2%
73 hors 731	Autres impôts et taxes	4 898 590	4 898 590	4 775 400	4 873 300	4 873 300	4 864 100	-0.2%
74	Participations et dotations	4 398 037	4 598 037	4 733 806	4 050 900	4 120 942	4 059 400	0.2%
75	Autres produits de gestion	219 619	219 619	275 715	179 100	179 100	315 300	76.0%
76	Produits financiers	100	100	62	100	100	100	0.0%
77	Produits exceptionnels	4 300	4 300	610 840	4 300	4 300	4 100	-4.7%
013	Atténuation de charges	40 600	40 600	31 219	41 600	41 600	42 600	2.4%
TOTAL mouvements réels		17 726 923	17 926 923	18 739 117	17 807 000	17 846 042	18 129 000	1.8%
042	Transfert entre sections	600 000	601 000	850 508	600 000	1 100 000	1 111 000	85.2%
TOTAL mouvements d'ordre		600 000	601 000	850 508	600 000	1 100 000	1 111 000	85.2%
002	Résultat reporté	3 610 077	3 610 077		4 984 958			
TOTAL		21 937 000	22 138 000	19 589 625	18 407 000	23 931 000	19 240 000	4.5%
TOTAL SANS EX BA IECO		21 937 000	22 138 000	19 589 625	18 407 000	23 931 000	19 062 200	3.6%
TOTAL MONTANT REEL SANS EX BA IECO		21 937 000	22 138 000	19 589 625	18 407 000	28 915 958	19 063 000	3.6%

Comme depuis le budget 2018 sauf exception du budget 2023, le BP 2025 est élaboré sur la base des seules ressources propres à l'exercice. Les **recettes de fonctionnement affichent globalement une augmentation (+4,5%)** par rapport au BP 2024. **Quant aux prévisions de recettes réelles de fonctionnement, elles progressent de +1,8%.**

- **Les recettes réelles de fonctionnement : 18.129.000 € (+1,8% / BP 2024).**

Il s'agit des produits qui donnent lieu à encaissement effectif (émission d'un titre de recette à l'encontre d'un tiers - personne morale ou physique). Elles se décomposent ainsi :

- Les **produits de gestion courante** (chapitre 70) : **443.300 € (+1,6%)**. Ces recettes concernent les redevances d'occupation du domaine public (réseaux, terrasses des cafés et restaurants, locations de salles municipales, aire de camping-car), les inscriptions à l'école de musique et à la médiathèque, les recettes provenant des entrées au cinéma, les participations des communes aux frais de scolarité, les concessions de cimetières, la refacturation des charges de fonctionnement de la voirie et de l'éclairage public des zones d'activités à la CCTC , le remboursement du

personnel mis à disposition de la Régie du Port et de la Communauté de Communes Terres des Confluences (CCTC).

L'augmentation des produits du chapitre 70 s'explique essentiellement par l'inscription des recettes de la refacturation des charges et de la taxe foncière des loyers professionnels anciennement prévus sur le budget annexe « Interventions économiques ».

- La fiscalité directe locale (comptes 731) : 8.400.100 € (+2,2%) se décomposant comme suit :

Les **contributions directes** (comptes 73111) : **7.374.100 € (+2,3%)**. D'une part, il s'agit du produit des **2 taxes locales directes** sur lesquelles le **Conseil municipal vote les taux** (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) et d'autre part, du produit issu de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour compenser la suppression de la taxe d'habitation qui a eu pour effet de passer le taux de taxe foncière de 28,98% à 57,91%.

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale est anticipé de façon prudente : il serait **en augmentation d'environ 167.700 € par rapport au BP 2024**. Cette augmentation s'explique par l'augmentation prévisionnelle des bases de TFPB à hauteur de 2,25 %. L'indice de revalorisation forfaitaire des bases sera publié le 15 décembre 2024. Il est prévu une évolution anticipée d'accroissement physique de nos bases de 0,5% (constructions, agrandissements, rénovations des locaux, etc.) dans les 2,25% d'augmentation.

Enfin, comme depuis 12 ans, les taux d'imposition votés par la commune ne seront pas revalorisés en 2025.

- La fiscalité directe locale (hors contributions directes 73111) : **1.020.000 € (+0,5%)**. Il s'agit des recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation (DMTO), à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et aux droits de place, compris avant le changement de nomenclature comptable dans les autres impôts et taxes.
- Les **autres impôts et taxes** (chapitre 73 hors comptes 731) : **4.864.100 € (-0,2%)**. Cette diminution s'explique par l'ajustement de l'attribution de compensation versée par la Communauté Terres des Confluences (-10.000 €).

Au total, les inscriptions budgétaires du chapitre 73 sont en augmentation par rapport au BP 2024 (+1,29%).

- Les **participations et dotations** (chapitre 74) : **4.059.400€ (+0.2%) soit +8.500 €**. La faible et prudente augmentation de ce chapitre s'explique par les éléments suivants :

- L'évolution de la **dotation globale de fonctionnement** (dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation et dotation de solidarité urbaine) estimée à -0,95% soit **-25.000 €** ;
 - Une **augmentation des allocations compensatrices de + 60.000 € par rapport au BP 2024 et +2.993 € par rapport au montant notifié en 2024.**
- Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) : **315.300 € (+76% soit +136.200 €)**. Cette augmentation s'explique par l'inscription du produit des loyers anciennement perçus sur le budget annexe « Interventions économiques ».
 - Les **produits financiers** (chapitre 76) : **100 € (idem BP 2024)**. Symbolique dans le budget, cette ressource émane des parts sociales acquises auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne lors de la souscription d'emprunts anciens.
 - Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) : **4.100 € (-200 € / BP 2024)**. Sur ce chapitre sont prévus uniquement les crédits nécessaires aux écritures d'annulation de mandat sur exercices antérieurs.
 - Les **atténuations de charges** (chapitre 013) : **42.600 € (+1.000€)**. Il s'agit du remboursement de la CPAM sur les arrêts de travail.
- **Les recettes d'ordre de fonctionnement : 1.111.000 € (+85% / BP 2024 soit +511.000 €).**

Ces recettes, qui sont des **opérations purement comptables** ne donnant pas lieu à décaissement effectif, sont constituées, pour la section de fonctionnement :

- Des **travaux en régie** (1.100.000 € soit + 508.000 € / BP 2024) : il s'agit de valoriser et transférer en investissement, via un jeu d'écritures budgétaires, des charges imputées réellement à la section de fonctionnement : achat de fournitures et main d'œuvre.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement transférées au compte de résultat (+ 3.000 € / BP 2024 pour intégrer celles de l'ancien budget annexe « Interventions économiques »).

1.2-2. Les dépenses de fonctionnement : 19.240.000 € (+4,5% / BP 2024).

Dépenses de fonctionnement								
Chapitre	BP 2023	Total Voté 2023	CA 2023	BP 2024	Total Voté 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025	
011	Charges générales	4 132 685	4 420 685	3 444 192	4 292 236	4 548 816	4 203 750	-2.1%
012	Masse salariale	9 335 000	9 345 000	9 243 865	9 839 339	9 839 339	10 040 270	2.0%
65	Charges de gestion	3 069 500	3 249 500	3 077 928	2 869 688	3 249 500	3 226 026	12.4%
66	Charges financières	119 000	119 000	75 359	92 000	92 000	72 000	-21.7%
67	Charges exceptionnelles	8 000	8 000	318	8 000	8 000	8 000	0.0%
68	Provisions pour risques		17 000	16 690	25 000	156 000	10 000	-60.0%
014	Prov. réglementées	4 000	4 000	3 796	4 000	4 000	5 000	25.0%
022	Dépenses imprévues							
TOTAL mouvements réels		16 668 185	17 163 185	15 862 148	17 130 263	17 897 655	17 565 046	2.5%
042	Transfert entre sections	1 400 000	1 406 000	1 951 989	1 150 000	1 162 420	1 360 000	18.3%
023	Virement en INV	3 868 815	3 568 815		126 737	4 846 737	314 954	148.5%
TOTAL mouvements d'ordre		5 268 815	4 974 815	1 951 989	1 276 737	6 009 157	1 674 954	31.2%
TOTAL		21 937 000	22 138 000	17 814 137	18 407 000	23 906 812	19 240 000	4.5%
TOTAL SANS EX BA IECO		21 937 000	22 138 000	17 814 137	18 533 737	28 753 549	18 986 200	2.4%
TOTAL MONTANT REEL SANS EX BA IECO		21 937 000	22 138 000	17 814 137	18 533 737	28 753 549	19 146 200	3.3%

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en augmentation par rapport au BP 2024 de + 833.000 € soit + 4,5%. Les **dépenses réelles**, elles affichent une augmentation de **+2,5%**.

Comme les années précédentes, l'**objectif** pour 2025 est de **poursuivre les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement**, même si la commune n'en maîtrise pas la totalité, et ce dans un contexte de plus en plus difficile et incertain, cet objectif étant encore plus prégnant au-regard des dispositions contenus dans le PLFi.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement : 17.516.046 € (+2,5% / BP 2024).**
 - Les **charges générales** (chapitre 011) : **4.203.750 € (-2,1% soit – 88.486 € / BP2024)**. Il s'agit de l'ensemble des fournitures et services nécessaires au fonctionnement courant de l'administration municipale.
La diminution de ce chapitre s'explique principalement **par la baisse en 2023 et en 2024 des tarifs de l'électricité et du gaz** après la forte évolution subie de 2022. Les prévisions pour 2025 affichent une diminution de **-231.400 €** par rapport au BP 2024.
A noter, les principales évolutions en dépenses comme :
 - Les contrats d'assurances : + 45.200 € / BP 2024 ;
 - Les contrats de maintenance des bâtiments : + 31.800 € / BP 2024 ;
 - Les contrats de maintenance informatique : + 19.910 € / BP 2024 ;
 - Les dépenses de l'ancien budget annexe « Interventions économiques » : +65.000 €.

L'objectif réaffirmé de la commune est de continuer à maîtriser les dépenses courantes des services, tout en tenant compte du fait que **la majorité de ces dépenses est fortement contrainte et s'impose à la commune** (comme les frais d'énergie, les normes de sécurité, les coûts liés à la dématérialisation des interactions avec les administrations publiques, ainsi que les charges transférées par l'État). Pour atteindre cet objectif, il a été demandé aux services **de poursuivre leur recherche de solutions d'économies là où cela est possible**, tout en veillant à ne pas compromettre la qualité des services offerts aux usagers.

- La **masse salariale** (chapitre 012) : **10.040.270 € (+2% soit + 200.931 € / BP 2024)**. Les **efforts de maîtrise des charges de personnel engagés depuis 2016** seront maintenus en 2025. Cette augmentation est liée d'une part à la hausse du taux de CNRACL de 1%, non compensée comme en 2024 par la diminution de la cotisation patronale URSSAF maladie, et d'autre part par l'évolution du S.M.I.C. Tous ces éléments décidés au niveau national font évoluer sensiblement la masse salariale de la commune.

Pour parvenir à cet objectif de maîtrise de la masse salariale hors événements exogènes, les leviers traditionnels ou nouveaux seront actionnés :

- une **stabilisation des effectifs globaux** (hors éventuels transferts de compétences vers la communauté de communes), sans création nette d'emplois ;
- une **étude au cas par cas** de l'opportunité de **remplacer** les agents mis à la **retraite** ;
- la **poursuite de la réorganisation** au long cours **des services municipaux** destinée à adapter leur fonctionnement aux enjeux actuels, se traduisant notamment par des réallocations de moyens ;
- l'optimisation progressive de la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** pour adapter la stratégie des ressources humaines aux besoins de service de la commune ;
- le non recrutement d'agents saisonniers ;
- l'optimisation des **heures supplémentaires et complémentaires** ;
- la maîtrise de **l'absentéisme** ;
- le déploiement du plan d'actions **du nouveau Document unique d'évaluation des risques professionnels** destiné à prévenir les risques au travail et par conséquent les coûts engendrés avec la prise en compte des risques psychosociaux ;

Ces mesures permettront de **compenser un certain nombre de hausses** indépendantes de la volonté de la collectivité, et notamment :

- les taux de charges notamment celui de la CNRACL ;
 - le montant brut du S.M.I.C. horaire qui devrait évoluer en fonction de l'inflation après des évolutions survenues au 1^{er} novembre 2024, au 1^{er} janvier 2024, au 1^{er} mai 2023, au 1^{er} janvier 2023, au 1^{er} août 2022, au 1^{er} mai 2022, ainsi qu'au 1^{er} janvier 2022, et qui devrait encore l'être durant l'année 2025 ;
 - une éventuelle revalorisation de la valeur du point d'indice durant l'année 2025 ;
 - des remplacements d'agents, absents pour cause de maladie, après observation d'un délai de carence, ou bien en congé maternité ;
 - le Glissement Vieillesse Technicité ;
 - la revalorisation des grilles indiciaires attendue au niveau national.
- Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) : **3.226.026 € (+12,4% soit +356.338 € / BP 2024)**. Ce poste regroupe les différentes **subventions et participations** que verse la commune à ses propres budgets annexes à caractère administratif (hors services publics industriels et commerciaux), au CCAS ou bien encore aux associations. Les principales participations s'établissent de la façon suivante :
- Subvention au **CCAS** : 1.660.000 € (+340.000 € / BP 2024 et idem CA prévisionnel de 2024) ;
 - Contribution au **SDIS** : 325.000 € (+25.000 € / BP 2024) ;
 - Subvention d'exploitation au budget annexe **Transport « Tulipe »** : 200.000 € (idem / BP 2024) ;
 - Subvention d'exploitation au **budget annexe Restauration municipale** : 175.000 € (+25.000 € / BP 2024) ;
 - L'inscription de 25.000 € pour l'aide à l'installation ou à la reprise de commerces (crédits anciennement prévus dans le budget annexe « Interventions économiques ») ;
 - Participation au titre du **forfait communal** pour l'école privée : 100.000 € (-35.000 € / BP 2024) ;
 - Aucune subvention d'exploitation à la Régie du Port Jacques-Yves Cousteau (-20.000 € / BP 2024) ;
 - Les autres postes (subventions et participations) sont maintenus par rapport au réalisé constaté sur les précédents exercices.
- Les **charges financières** (chapitre 66) : **72.000 € (-21,7%)**. Il s'agit des intérêts payés dans le cadre de la charge de la dette avec en 2025 l'intégration des intérêts des emprunts de l'ancien budget « Interventions économiques » pour 3.800 €.

- Les **charges exceptionnelles** (chapitre 67) : **8.000 € (idem / BP 2024)**. Ce chapitre prévoit les crédits nécessaires aux écritures de régularisation des titres émis sur exercices antérieurs.

- Les **provisions réglementées** (chapitre 014) : **5.000 € (+1.000 € / BP 2024)**. Ce poste contient les dépenses liées à la prise en charge **des dégrèvements d'impôts locaux** non compensés par l'Etat.

- Depuis le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, le chapitre des **dépenses imprévues** (chapitre 022) n'existe plus.

- **Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 1.674.954 € (+31,2% soit + 398.217 € / BP 2024).**
 - Les **opérations de transfert entre section** (chapitre 042) : **1.360.000 € (+18,3%)** ne concerne que la dotation aux amortissements.

 - Le **virement à la section d'investissement** (chapitre 023) : **314.954 € (+148,5%)**. Il s'agit d'un mouvement budgétaire de financement de la section d'investissement à partir d'un excédent prévisionnel de recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement. L'intégration des résultats de clôture de 2024 au BS 2025 permettront d'augmenter le virement à la section.

 - **Au global, l'autofinancement prévisionnel** (total du virement à la section d'investissement et du solde des mouvements d'ordre) **s'établit à 563.954 €, contre 676.737 € au BP 2024.**

1.3-La section d'investissement.

1.3-1. Les recettes d'investissement : 8.900.000 € (+29,4% / BP 2024).

Recettes d'investissement								
Chapitre	BP 2023	Total Voté 2023	CA 2023	BP 2024	Total Voté 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025	
10	Dotations, fonds divers	952 000	952 000	1 017 896	801 000	596 000	651 000	-18.7%
1068	Excédents FON capital.	1 108 346	1 108 346	1 108 346	0	403 615		
13	Subvention d'INV	225 000	913 990	780 437	502 000	1 477 023	593 500	18.2%
16	Emprunts et dettes	0	-		4 047 263	1 000 000	5 730 546	41.6%
23	Immobilisations en cours	92 347	636 213	519 987		160 986		
27	Autres immo financières	20 000	20 000	28 028				
024	Produits des cessions	265 000	265 000		100 000	100 000	100 000	0.0%
4581	Opération sous mandat							
4542	Tvx d'office	350 000	370 000	354 787				
TOTAL mouvements réels		3 012 694	4 265 550	3 809 482	5 450 263	3 737 624	7 075 046	29.8%
040	Transfert entre sections	1 400 000	1 406 000	1 951 989	1 150 000	1 162 420	1 360 000	18.3%
041	Opérations patrimoniales	150 000	150 000	57 268	150 000	150 000	150 000	0.0%
021	Virement depuis FON	126 737	3 568 815		126 737	4 846 737	314 954	148.5%
TOTAL mouvements d'ordre		1 676 737	5 124 815	2 009 257	1 426 737	6 159 157	1 824 954	27.9%
001	Résultat reporté	435 635	435 635			428 639		
Restes à réaliser		1 232 856						
TOTAL		6 357 922	9 826 000	5 818 739	6 877 000	10 325 420	8 900 000	29.4%
TOTAL SANS EX BA IECO		6 357 922	9 826 000	5 818 739	6 877 000	10 325 420	8 740 000	27.1%
TOTAL MONTANT REEL SANS EX BA IECO		6 357 922	9 826 000	5 818 739	6 877 000	10 325 420	8 740 000	27.1%

- **Les recettes réelles d'investissement : 7.075.046 € (+29,8% / BP 2024).**
 - Les **dotations et fonds divers** (chapitre 10) : **651.000 € (-18,7% / BP 2024)**. Les prévisions se décomposent de la façon suivante :
 - Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 500.000 € soit – 150.000 €. Ce fonds permet aux collectivités locales, en principe non assujetties à cet impôt, de récupérer une grande partie de la TVA dont elles s'acquittent sur leurs achats de l'année précédente. Le volume des dépenses a diminué d'où la baisse des recettes de FCTVA mais celle-ci s'explique également par la diminution du taux de remboursement qui passera en 2025 de 16,404% à 14,850% (en l'état des dispositions initiales du PLFi 2025).
 - Les taxes d'urbanisme : 150.000 € idem / BP 2024.
 - Les **subventions d'investissement** (chapitre 13) : **593.500 € (+18% / BP 2024)**. Les subventions acquises en 2024 mais non encaissées sur cet exercice sont reportées en 2025 via les restes à réaliser et intégrés au budget supplémentaire. Avec les restes à réaliser de 2024, ce poste affiche un montant de 1.477.023 €. Le budget primitif n'intègre que les prévisions de recettes nouvelles au titre des subventions, étant entendu que leur montant est anticipé avec la plus grande prudence, compte-tenu du caractère incertain de l'attribution des dites subventions sollicitées.
 - Les **emprunts et dette** (chapitre 16) : **5.730.546 € (+41,6 % / BP 2024)**. Le vote du BP en décembre et donc l'impossibilité de reprendre de façon anticipée les résultats des exercices antérieurs ont pour conséquence d'équilibrer la section d'investissement

par un montant prévisionnel d'emprunt important. Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, ce montant ne sera pas réalisé ou le sera de manière marginale, puisque le BS permettra de rétablir les équilibres avec un jeu de vases communicants entre hausse de l'autofinancement et baisse du niveau d'emprunt.

- **Produits des cessions d'immobilisations** (chapitre 024) : **100.000 € (idem / BP 2024)**. Comme son nom l'indique, ce poste de recettes permet de prévoir au budget le produit des ventes de biens immobilisés (terrains, bâtiments, véhicules...). Ce chapitre présente la particularité de ne pas porter de réalisations budgétaires.

- **Les recettes d'ordre d'investissement : 1.824.954 € (+27,9% / BP 2024)**.
 - **Les opérations de transfert entre section** (chapitre 040) : **1.360.000 € (+18,3% / BP 2024)**. Il s'agit de la **contrepartie exacte des dépenses d'ordre de fonctionnement** inscrites au chapitre 042.

 - **Les opérations patrimoniales** (chapitre 041) : **150.000 € (idem / BP 2024)**. Ces opérations purement comptables permettent d'intégrer les études aux écritures d'amortissement de l'exercice N+1 et d'opérer un certain nombre de régularisations au niveau de l'actif.

 - **Le virement à la section d'investissement** (chapitre 021) : **314.954 € (+148,5% / BP 2024)**. Cette prévision est le pendant du chapitre 023 (dépenses d'ordre de fonctionnement).

1.3-2. Les dépenses d'investissement : 8.900.000 € (+29,4% / BP 2024).

Dépenses d'investissement								
Chapitre		BP 2023	Total Voté 2023	CA 2023	BP 2024	Total Voté 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
20	Immo incorporelles	291 228	443 094	134 873	313 800	502 184	428 300	36.5%
21	Immo corporelles	2 842 062	2 770 446	1 169 316	1 383 200	2 461 279	2 109 700	52.5%
23	Immo en cours	1 528 872	3 867 961	2 053 338	3 047 000	4 658 459	3 890 000	27.7%
204	Subventions d'équipement	217 000	279 500	182 234	207 000	277 000	237 000	14.5%
10	Dotations, fonds divers	81 000	81 000	0	73 000	73 000	71 000	-2.7%
16	Emprunts et dettes	1 263 000	1 263 000	1 023 410	1 103 000	1 103 498	903 000	-18.1%
4541	Tvx d'office compte/tiers	350 000	370 000	354 787				
4582	Opération sous mandat							
020	Dépenses imprévues							
TOTAL mouvements réels		6 573 162	9 075 000	4 917 958	6 127 000	9 075 420	7 639 000	24.7%
040	Transfert entre sections	600 000	601 000	850 508	600 000	1 100 000	1 111 000	85.2%
041	Opérations patrimonia.	150 000	150 000	57 268	150 000	150 000	150 000	0.0%
TOTAL mouvements d'ordre		750 000	751 000	907 776	750 000	1 250 000	1 261 000	68.1%
001	Résultat reporté							
Restes à réaliser		2 776 838						
TOTAL		10 100 000	9 826 000	5 825 735	6 877 000	10 325 420	8 900 000	29.4%
TOTAL SANS EX BA IECO		21 937 000	22 138 000	5 825 735	6 877 000	10 325 420	8 857 100	28.8%
TOTAL MONTANT REEL SANS EX BA IECO		21 937 000	22 138 000	5 825 735	6 877 000	10 325 420	8 857 900	28.8%

- **Les dépenses réelles d'investissement : 7.639.000 €.** Elles augmentent de +24,7% par rapport au BP 2024, avec comme **objectif constant d'améliorer le taux d'engagement** (73,9 % en 2023), et de **réalisation** (47,5 % en 2023) **des dépenses d'équipement.**

Les opérations d'investissement sont détaillées dans le tableau annexé au présent document.

- Les **dépenses d'équipement** (chapitre 20, 21, 23, 204) : 6.665.000 € (+35% / BP 2024). Les **principales opérations** à noter :
 - Dans le domaine des affaires sociales :
 - le programme pluriannuel de rénovation des appartements locatifs à prioriser suite au rendu de l'audit devant déboucher sur un programme de travaux de rénovation thermique, avec une inscription de 100.000 € ;
 - La fin du projet de création d'un pôle enfance - jeunesse, en lieu et place de l'ancienne clinique porté par le CCAS mais dont la commune participe par le versement annuel d'une subvention d'équipement visant à couvrir l'annuité de l'emprunt.
 - Dans le domaine des infrastructures communales (voirie, bâtiments et moyens techniques) :
 - La poursuite de la construction d'un nouveau cimetière : 1.356.459 € (AP N°2021/1) ;
 - **Les programmes de voirie urbaine et rurale renforcés en 2025 : 1.300.000 € ;**
 - La continuation du plan de renouvellement régulier des véhicules légers et utilitaires : 235.000 € ;

- La poursuite du programme de réfection des toitures : 200.000 € ;
 - La réfection des trottoirs et le plan accessibilité voirie : 150.000 € ;
 - La poursuite du plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public : 100.000 € ;
 - Le programme annuel de réfection de la signalisation horizontale : 60.000 € et verticale : 50.000 € ;
 - La mise en place d'une centrale photovoltaïque sur le toit du gymnase des fontaines : 450.000 € ;
 - Le lancement d'un programme de réfection des toitures suite à un audit réalisé en 2023 : 100.000 €.
- Dans le domaine de la vie culturelle, du tourisme, de l'environnement et du cadre de vie :
- La rénovation et l'extension progressive du dispositif de vidéoprotection : 50.000 € ;
 - Le renouvellement du matériel de festivités : 32.000 € ;
 - Le début de la réfection de l'Eglise Saint-Sauveur : 30.000 € ;
 - Le renouvellement des instruments de l'école de musique : 15.000 € ;
 - La restauration d'œuvres d'art : 6.800 € ;
 - Le renouvellement des fonds documentaires de la médiathèque : 2.000 €.
- Dans le domaine du sport et de la vie associative :
- L'entretien et l'achat de matériel pour les équipements sportifs : 60.000 € ;
 - Le remplacement de l'éclairage des terrains de tennis couverts à Clairefont : 40.000 €.
- Dans le domaine des affaires scolaires :
- La poursuite du plan d'entretien des écoles : 70.000 € ;
 - Le renouvellement du mobilier : 40.000 € ;
 - L'acquisition de matériel pour l'accueil de loisirs : 2.000 €.
- Dans le domaine des finances, de l'administration générale et du personnel :
- La poursuite du plan de modernisation informatique : 119.800 €.
- Dans le domaine du commerce, de la vie urbaine et des fêtes et cérémonies :
- L'achat de mobilier urbain : 35.000 €.
- Dans le domaine de l'agriculture, des animations agricoles :
- La fin de la rénovation des serres municipales : 10.000 €.
- Dans le domaine de l'urbanisme, du PLU et de l'aménagement foncier :
- La continuation du programme des « subventions façades » : 30.000 € ;
 - L'aménagement du parking de l'ancien CTF (restes à réaliser).
- Dans le domaine de la sécurité publique et civisme :

- L'achat d'équipement pour le service de Police Rurale dont un véhicule : 46.000 €.

- Les **dotations et fonds divers** (chapitre 10) : **71.000 € (-2,7%)**. Il s'agit du reversement de la taxe d'aménagement perçue.

- Les **emprunts et dettes** (chapitre 16) : **903.000 € (-18,1% / BP 2024)** : Il s'agit du remboursement du capital de la dette intégrant en 2025 celui de l'ancien budget annexe « Interventions économiques ».

- Depuis le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, le chapitre des **dépenses imprévues** (chapitre 020) n'existe plus, soit l'absence de précision sur ce-dernier.

- **Les travaux d'office pour compte de tiers** (chapitre 4541) : aucune dépense en 2024 (**350.000 € au BP 2023**), l'opération de mise en sécurité de l'immeuble 26 rue Paul Descazeaux ayant été réalisée en 2023.

- **Les dépenses d'ordre d'investissement : 1.261.000 € (+68% / BP 2024).**
 - Les **opérations de transfert entre section** (chapitre 040) : **1.111.000 €**. Il s'agit de la contrepartie exacte des recettes d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042, à savoir les travaux en régie, les amortissements des subventions d'investissement transférables.
 - Les **opérations patrimoniales** (chapitre 041) : **150.000 €**. Ces opérations purement comptables permettent d'intégrer les études aux écritures d'amortissement de l'exercice N+1 (idem chapitre 041 en recettes d'investissement).

2. Les budgets annexes.

Le vote des budgets primitifs 2025 (BP) intervenant avant le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice 2024 ne seront pas intégrés à ces budgets mais repris lors du vote des budgets supplémentaires.

2.1-Le budget annexe « Interventions économiques ».

Le budget annexe « Interventions Economiques » a été clôturé par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2024. L'actif et le passif ont été repris dans le budget principal 2025 et les résultats le seront au budget supplémentaire de 2025.

2.2-Le budget annexe « Restauration municipale ».

Le budget de la Restauration Municipale ne comporte qu'une section de fonctionnement. Il est régi par la nomenclature M57 et il est géré TTC.

- **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
70	Produits des services	470 000.00 €	382 615.84 €	460 000.00 €	-2.1%
75	Autres produits de gestion courante	150 000.00 €	150 000.00 €	175 000.00 €	16.7%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		620 000.00 €	532 615.84 €	635 000.00 €	2.4%
002	Résultat reporté		127 384.16 €		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		620 000.00 €	660 000.00 €	635 000.00 €	2.4%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **635.000 €** pour l'année 2025.

Elles sont composées :

- des produits des services (chapitre 70) qui concernent l'encaissement des ventes de repas des cantines pour un montant de **460.000 €**.
- des autres produits de gestion courante (chapitre 75) qui regroupent exclusivement le versement de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal. Le montant s'élève à **175.000 €** en 2025 contre 150.000 € en 2024 et 185.000 € en 2023.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
011	Charges à caractère général	617 000.00 €	655 800.00 €	632 000.00 €	2.4%
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	0.0%
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	500.00 €	500.00 €	0.0%
68	Dotations aux provisions	500.00 €	1 700.00 €	500.00 €	0.0%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		620 000.00 €	660 000.00 €	635 000.00 €	2.4%

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 s'élèvent à **635.000 €**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) dont le montant prévisionnel est de **632.000 €** et qui sont composées :

- de l'achat des repas destinés aux cantines scolaires auprès du titulaire du marché de gestion du service public de restauration collective dont la Communauté de Communes Terres des Confluences est coordonnateur (630.000 €). Pour information, le marché s'achève le 31 août 2025 avec la société SOGERES ;
- de la location du terminal pour le paiement par carte bancaire (500 €) ;
- des frais bancaires (1.000 €).

Les tarifs des repas facturés par le prestataire ont augmenté au 1^{er} septembre 2023 de +6% par rapport à 2022 et, au 1^{er} septembre 2024, de +2.9%.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent les dépenses relatives aux créances admises en non-valeur et autres frais de gestion courante pour un montant de **2.000 €**, montantb identique à l'année 2024.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à **500 €**. Il s'agit des titres annulés sur les exercices antérieurs.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont prévues pour un montant de **500 €**.

2.3-Le budget annexe « Transport Tulipe ».

Le budget annexe Transport de personnes n'a qu'une section de fonctionnement, il est géré HT et il est régi par la nomenclature M43D.

- **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
70	Produits des services	59 900.00 €	25 195.38 €	79 900.00 €	33.4%
74	Participations et dotations	200 000.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €	0.0%
75	Autres produits de gestion courante	100.00 €	100.00 €	100.00 €	0.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		260 000.00 €	225 295.38 €	280 000.00 €	7.7%
002	Résultat reporté		47 204.62 €		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		260 000.00 €	272 500.00 €	280 000.00 €	7.7%

En 2025, le montant des recettes du budget annexe Transport de personnes s'élève à **280.000 €**.

Les produits des services (chapitre 70), dont le montant est de **80.000 €** pour l'année 2025, regroupent :

- la facturation de la carte magnétique aux usagers (première carte et renouvellement) ;
- l'abonnement au réseau de transports scolaires pour les élèves non ayant droits c'est-à-dire nouveaux bénéficiaires domiciliés à moins de 3 kilomètres de leur établissement scolaire ou entrant dans un nouveau cycle scolaire ;
- la vente des tickets au prestataire Navettes & Voyages ;

- la subvention de la Région Occitanie.

Les participations et dotations (chapitre 74) correspondent au versement de la subvention d'exploitation en provenance du budget principal. Le montant s'élève à **200.000 €** en 2025. Il est identique à 2024.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent les régularisations de TVA pour un montant de **100 €**.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
011	Charges à caractère général	259 600.00 €	269 600.00 €	278 100.00 €	7.1%
65	Autres charges de gestion courante	400.00 €	400.00 €	400.00 €	0.0%
67	Charges exceptionnelles		500.00 €	500.00 €	100.0%
68	Dotations aux provisions		2 000.00 €	1 000.00 €	100.0%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		260 000.00 €	272 500.00 €	280 000.00 €	7.7%

Pour l'année 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **280.000 €**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'achat des stickers présents sur les cartes de transport (1.100 €), la **facturation des transports urbains et scolaires (275.500 €)** et l'impression des tickets de transport (1.500 €).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à **400 €**, elles permettent de disposer de crédits sur ce chapitre.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à **500 €**. Il s'agit des titres annulés sur les exercices antérieurs.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont prévues pour un montant de **1.000 €**.

2.5-Le budget annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU ».

Le budget annexe du Port Jacques-Yves Cousteau comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Régi par la nomenclature M4, il est géré hors taxe.

- **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
70	Produits des services	135 300.00 €	100 766.02 €	109 300.00 €	-19.2%
74	Participations et dotations	20 000.00 €	20 000.00 €		-100.0%
75	Autres produits de gestion courante	5 400.00 €	5 400.00 €	5 600.00 €	3.7%
77	Produits exceptionnels		- €		
78	Reprises sur provisions		- €	300.00 €	100.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		160 700.00 €	126 166.02 €	115 200.00 €	-28.3%
042	Transfert entre sections	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	0.0%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	0.0%
002	Résultat reporté		35 733.98 €		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		170 700.00 €	171 900.00 €	125 200.00 €	-26.7%

Les recettes de fonctionnement du budget annexe Port Jacques-Yves Cousteau s'élèvent à **125.200 €** pour l'exercice 2025.

Les produits de services (chapitre 70) concernent l'encaissement des droits de stationnement des plaisanciers et de manière plus marginale des produits issus de l'exploitation de la station de dépotage mise en service en 2024. Le budget prévu pour l'exercice 2025 s'élève à **109.300 €**.

Aucune subvention d'exploitation en provenance du budget principal ne sera versée en 2025. Pour mémoire, une subvention d'exploitation dont le montant était stable depuis 2020 était versée (20.000 € par an). En effet, conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, des mesures de gestion ont été prises pour supprimer le subventionnement du budget annexe du Port Jacques-Yves Cousteau par le budget principal.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent la redevance d'occupation du domaine public de la guinguette du Port, la participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal et l'encaissement de la taxe de séjour : **5.600 €**.

Les amortissements des subventions perçues (chapitre 042) s'élèvent à **10.000 €**.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
011	Charges à caractère général	74 800.00 €	84 800.00 €	70 000.00 €	-6.4%
012	Charges de personnel	65 000.00 €	55 000.00 €	25 000.00 €	-61.5%
65	Autres charges de gestion courante	100.00 €	100.00 €	100.00 €	0.0%
66	Charges financières	1 900.00 €	1 900.00 €	1 700.00 €	-10.5%
67	Charges exceptionnelles	400.00 €	400.00 €	400.00 €	0.0%
68	Dotations aux provisions	500.00 €	1 700.00 €	- €	-100.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		142 700.00 €	143 900.00 €	97 200.00 €	-31.9%
042	Transfert entre sections	22 000.00 €	22 000.00 €	22 000.00 €	0.0%
023	Virement en INV	6 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €	0.0%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		28 000.00 €	28 000.00 €	28 000.00 €	0.0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		170 700.00 €	171 900.00 €	125 200.00 €	-26.7%

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget 2025 s'élèvent à **125.200 €**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à **70.000 €** et concernent notamment :

- Les fournitures non stockables (eau, électricité, gaz) : 30.000 €. Compte tenu de la baisse des tarifs du gaz et de l'électricité, le montant diminue de - 8.000 € par rapport au BP 2024 ;
- Les fournitures de la boutique : 1.000 € ;
- Les contrats de sous-traitance : 500 € (automate de paiement, dératissage) ;
- La location du terminal de carte bancaire : 400 € ;
- Les charges de copropriété : 600 € ;
- Les contrats de maintenance : 6.000 € (logiciel Solutions Plaisances, maintenance des bornes, logiciel de gestion des accès aux installations du Port, maintenance du chauffage, de la climatisation et, à compter de cette année, entretien de la station de dépotage). Ce poste de dépenses est en progression de + 2.600 € ;
- Les publications : 800 € ;
- La cotisation foncière des entreprises : 500 € ;
- La taxe foncière : 2.500 €
- Les autres impôts et taxes : 25.000 € (taxe de séjour reversée à la Communauté de Communes Terres des Confluences, les redevances facturées par Voies navigables de France au titre des conventions temporaires d'occupation du domaine fluvial).

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à **25.000 €**. Les dépenses de personnel comprennent seulement la mise à disposition d'un agent titulaire dont le traitement est imputé sur le budget principal car il exerce les fonctions de direction de la Régie du Port. La quote-part de son temps de travail représente 60% pour le budget annexe du Port JYC.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) concernent les régularisations de TVA : **100 €**.

Les charges financières (chapitre 66) enregistrent le remboursement des intérêts de l'emprunt et s'élèvent à **1.700 €**.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont prévues pour un montant de **400 €**.

Les dotations aux amortissements (chapitre 042) s'élèvent à **22.000 €**.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est de **6.000 €** pour l'exercice 2025.

• **Les recettes d'investissement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
1068	Excédents de fonct capitalisés		5 940.91 €		
16	Emprunts et dettes		59.09 €		
TOTAL MOUVEMENTS REELS		- €	6 000.00 €	- €	
040	Transfert entre sections	22 000.00 €	22 000.00 €	22 000.00 €	0.0%
021	Virement depuis FON	6 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €	0.0%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		28 000.00 €	28 000.00 €	28 000.00 €	0.0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		28 000.00 €	34 000.00 €	28 000.00 €	0.0%

Les recettes d'investissement inscrites au budget 2025 s'élèvent à **28.000 €**. Elles sont uniquement composées de mouvements d'ordre :

- Les dotations aux amortissements (chapitre 040) qui s'élèvent à **22.000 €** et constituent la contrepartie des dépenses de fonctionnement au chapitre 042.
- Le virement en provenance de la section de fonctionnement (chapitre 021) dont le montant est de **6.000 €**.

- **Les dépenses d'investissement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
16	Emprunts et dettes	13 700.00 €	13 700.00 €	13 700.00 €	0.0%
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00 €	1 000.00 €		-100.0%
21	Immobilisations corporelles	2 000.00 €	3 269.09 €	4 300.00 €	115.0%
23	Immobilisations en cours	1 300.00 €	1 300.00 €		-100.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		18 000.00 €	19 269.09 €	18 000.00 €	0.0%
040	Transfert entre sections	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	0.0%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	0.0%
001	Résultat reporté		4 730.91 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		28 000.00 €	34 000.00 €	28 000.00 €	0.0%

Les dépenses d'investissement, pour l'année 2025, s'élèvent à **28.000 €**.

Le remboursement du capital de l'emprunt (chapitre 16) est de **13.700 €**.

Les immobilisations (chapitres 20, 21 et 23) sont prévues pour un montant de **4.300 €**. Elles concernent les études, acquisitions et les travaux en cours.

Les amortissements des subventions perçues (chapitre 040), d'un montant de **10.000 €** pour l'année 2024, constituent la contrepartie des recettes de fonctionnement (chapitre 042).

2.6-Le budget annexe « Centre technique fluvial ».

Le budget annexe du Centre Technique Fluvial (CTF) comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il est géré hors taxe et il est régi par la nomenclature M4.

Le site doit être vendu dans le courant de l'année 2025. Les écritures de cession sont inscrites au budget.

- **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
75	Autres produits de gestion courante	59 000.00 €	29 914.01 €	100.00 €	-99.8%
77	Produits exceptionnels			387 100.00 €	
78	Reprises sur provisions et dépréciations			5 800.00 €	100.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		59 000.00 €	29 914.01 €	393 000.00 €	566.1%
042	Transfert entre sections	14 000.00 €	14 000.00 €	1 015 000.00 €	7150.0%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		14 000.00 €	14 000.00 €	1 015 000.00 €	7150.0%
002	Résultat reporté		44 085.99 €		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		73 000.00 €	88 000.00 €	1 408 000.00 €	1828.8%

Les recettes de fonctionnement prévues au BP 2025 s'élèvent à **1.408.000 €**.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) ne concerne que les régularisations de TVA.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) permettent l'équilibre de la section de fonctionnement. Le montant de la vente du site sera enregistré sur ce chapitre

Les reprises sur provisions et dépréciations (chapitre 78) : **5.800 €**. Les titres ayant fait l'objet en 2024 d'une provision ont été réglés dans leur intégralité.

L'amortissement des subventions (chapitre 042) concerne l'apurement de la part résiduelle des subventions restant à amortir au 31.12.2024. Il découle de la cession du site.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
011	Charges à caractère général	30 500.00 €	38 600.00 €	24 000.00 €	-21.3%
65	Autres charges de gestion courante	200.00 €	1 200.00 €	200.00 €	0.0%
66	Charges financières	5 900.00 €	5 900.00 €	18 300.00 €	210.2%
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €	2 000.00 €	500.00 €	-75.0%
68	Dotations aux provisions		5 900.00 €		
TOTAL MOUVEMENTS REELS		38 600.00 €	53 600.00 €	43 000.00 €	11.4%
042	Transfert entre sections	24 000.00 €	24 000.00 €	1 350 000.00 €	5525.0%
023	Virement en INV	10 400.00 €	10 400.00 €	15 000.00 €	44.2%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		34 400.00 €	34 400.00 €	1 365 000.00 €	3868.0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		73 000.00 €	88 000.00 €	1 408 000.00 €	1828.8%

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget 2025 s'élèvent à **1.408.000 €**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) dont le montant est de **24.000 €** concernent :

- la prestation réglée à la société COGITE pour sa mission d'assistance et de conseil pour le suivi de la délégation de service public (5.000 €) ;
- le règlement de la taxe foncière (11.000 €) ;
- les redevances facturées par Voies Navigables de France relatives aux conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial (8.000 €)

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à **200 €**. Il s'agit des régularisations de TVA.

Les charges financières (chapitre 66), dont le montant est de **18.300 €**, concernent d'une part le remboursement des intérêts de la dette et, d'autre part, l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont prévues pour un montant de **500 €**.

Les dotations aux amortissements des travaux (chapitre 042) s'élèvent **1.350.000 €**. Elles concernent les écritures de cession.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) se monte à **15.000 €**.

• **Les recettes d'investissement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
16	Emprunts et dettes		24.06 €		
TOTAL MOUVEMENTS REELS		- €	24.06 €	- €	
040	Transfert entre sections	24 000.00 €	24 000.00 €	1 350 000.00 €	5525.0%
021	Virement depuis FON	10 400.00 €	10 400.00 €	15 000.00 €	44.2%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		34 400.00 €	34 400.00 €	1 365 000.00 €	3868.0%
001	<i>Résultat reporté</i>		30 975.94 €		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		34 400.00 €	65 400.00 €	1 365 000.00 €	3868.0%

Les recettes d'investissement prévues pour le budget 2025 s'élèvent à **1.365.000 €** et sont constituées :

- des amortissements des travaux (chapitre 040) pour un montant de **1.350.000 €** (contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement) ;
- du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) qui s'élève à **15.000 €**.

• **Les dépenses d'investissement**

Chapitre		BP 2024	Total BP 2024	Projet BP 2025	Evo BP 2024/BP 2025
16	Emprunts et dettes	20 400.00 €	20 400.00 €	350 000.00 €	1615.7%
20	Immobilisations incorporelles		10 000.00 €		
21	Immobilisations corporelles		10 900.00 €		
23	Immobilisations en cours		10 100.00 €		
TOTAL MOUVEMENTS REELS		20 400.00 €	51 400.00 €	350 000.00 €	1615.7%
040	Transfert entre sections	14 000.00 €	14 000.00 €	1 015 000.00 €	7150.0%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		14 000.00 €	14 000.00 €	1 015 000.00 €	7150.0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		34 400.00 €	65 400.00 €	1 365 000.00 €	3868.0%

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 s'élèvent à **1.365.000 €**.

Le remboursement du capital de l'emprunt (chapitre 16), d'un montant de **350.000 €**, qui correspond au capital restant dû au 1^{er} janvier 2025.

Les amortissements des subventions (chapitre 040) sont la contrepartie des dépenses de fonctionnement au chapitre 042 : **1.015.000 €**.

3. Présentation consolidée des budgets.

3.1 Consolidation du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

Ces chiffres **agrègent** les prévisions budgétaires du **budget principal** et l'ensemble **des budgets annexes** (Restauration municipale, Transport Tulipe, /Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU et Centre Technique Fluvial).

Le BP 2025 ainsi consolidé, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **31.981.200 €**, se présente de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES	18 620 246.15	19 552 200.00
	OPERATIONS D'ORDRE	3 067 953.85	2 136 000.00
	TOTAL	21 688 200.00	21 688 200.00
INVESTISSEMENT	OPERATIONS REELLES	8 007 000.00	7 075 046.15
	OPERATIONS D'ORDRE	2 286 000.00	3 217 953.85
	TOTAL	10 293 000.00	10 293 000.00
TOTAL GENERAL (Fonctionnement + Investissement)		31 981 200.00	31 981 200.00

3.2 Consolidation du budget principal et des budgets annexes relevant d'un SPA (Service Public Administratif).

Ces chiffres **agrègent** les prévisions budgétaires du **budget principal** et du **budget annexe « Restauration municipale » relevant d'un SPA (Service Public Administratif)**.

Ils ne tiennent donc **pas compte des budgets à caractère industriel et commercial (SPIC)**, à savoir la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU, le Transport Tulipe et le Centre Technique Fluvial.

Le BP 2025 ainsi consolidé, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **28.775.000 €**, se présente de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES	18 200 046,15	18 764 000,00
	OPERATIONS D'ORDRE	1 674 953,85	1 111 000,00
	TOTAL	19 875 000,00	19 875 000,00
INVESTISSEMENT	OPERATIONS REELLES	7 639 000,00	7 075 046,15
	OPERATIONS D'ORDRE	1 261 000,00	1 824 953,85
	TOTAL	8 900 000,00	8 900 000,00
TOTAL GENERAL (Fonctionnement + Investissement)		28 775 000,00	28 775 000,00